

1900
1827
1827
1827

Session de 1826

2^e Partie

Departement de l'Interieur

Instruction publique

Ecoles.

Les dédoublements d'écoles deviennent de plus en plus rares, soit par la nature même de la chose, soit aussi par l'introduction de l'enseignement mutuel. Les dédoublements ont été demandés pour les deux écoles inférieures d'Aigle, pour celles de Belmont, Tully le Grand & Valerius. D'un autre côté on a supprimé une sous Régence à Carouge pour ainsi longtemps que le nombre des écoliers ne dépassera pas celui fixé par la loi.

Une nouvelle maison d'école a été construite à Bussy sur Moudon; on s'occupe de constructions semblables à Vallorben & à Cossonay; Dans nombre d'autres Communes on répare les Chambres d'école, & l'on remarque en général que les Communes se montrent bien disposées pour ce genre d'améliorations, surtout lorsque leurs revenus le permettent.

Les pensions des Régents sont payées avec exactitude. Dans plusieurs Communes elles ont été améliorées. La réunion de plusieurs écoles en une seule organisée selon la méthode d'enseignement mutuel amène ordinairement une augmentation dans le traitement du Régent. C'est ainsi que la pension du Régent de Bullet a été portée à 400 fr: & que celle du Régent de Moudon a été mise sur un très bon pied. L'Etat continue à aider les Communes pauvres dans le payement de leurs Régents.

Les Ecoles sont toujours mieux fréquentées & l'on a la satisfaction de voir que les cas de négligence sont toujours plus rares. A mesure que l'instruction fait des progrès on en reconnaît mieux les avantages.

Des prix continuent à être distribués aux Ecoles dans la plupart des Communes; mais il en est encore quelques unes qui négligent ce moyen d'encouragement; toutefois leur nombre diminue d'une année à l'autre.

Les Régents obtiennent en général des témoignages satisfaisants. Un seul Régent a été invité à quitter sa place dans un délai fixé. Des mutations assez nombreuses ont eu lieu, & l'on a remarqué dans plusieurs concours de

Collèges

Aucun changement important n'a eu lieu dans ces établissements depuis l'année dernière. Une mutation est survenue dans le personnel du principal du Collège de Séren.

Collège Académique.

L'année dernière le nombre des Écoliers était de 103; il est actuellement de 113, répartis comme suit:

En 1 ^{re} Classe	37.
En 2 ^{de} "	17.
En 3 ^e "	23.
En 4 ^e "	17.
En 5 ^e "	19.
	<u>113.</u>

On a distribué 123 prix ou accessits à la suite des examens de promotions & de semestre.

L'École de langue Allemande est en pleine activité, il y a maintenant 20 Élèves, & l'on a lieu d'espérer que cette École, qui a languie dans les premiers temps remplira enfin le but de son institution.

L'École de dessin continue d'offrir les résultats les plus satisfaisants; elle a été fréquentée l'année dernière par 87 Élèves au nombre desquels on remarquait 43 étudiants ou écoliers, & 24 jeunes artisans, menuisiers, serruriers, maçons & autres. Une exposition publique d'ouvrages des Élèves a eu lieu, elle a inspiré un intérêt général. On a distribué aux Élèves les plus distingués des prix, pour la valeur de 60 francs.

Les Exercices Militaires ont eu lieu comme à l'ordinaire & ont été suivis d'examen spécial. Ceux de l'École de Gymnastique n'ont été suivis avec quelque régularité que par un petit nombre de jeunes gens.

Règles & Maîtres - Les Règles & Maîtres du Collège Académique ont tous obtenu l'approbation de l'Académie. Un d'entre eux a cependant reçu quelques conseils sur sa méthode d'enseignement, ~~à propos de sa~~ ^{à propos de sa} ~~direction~~ ^{direction} ~~académ.~~

Académie

Professeurs

Aucun changement n'a eu lieu dans l'enseignement depuis l'année dernière. Les Professeurs ont donné leurs leçons avec exactitude.

La chaire de Chimie est devenue vacante par la mort de M^r. Thuret, ^{le Professeur}
Professeur Étalon. - Il y sera pourvu cette année, ainsi qu'à celle de Grec qui avait dû être suspendue provisoirement à raison d'une revision de son organisation jugée nécessaire ~~de sa~~ ^{de sa} ~~direction~~ ^{direction}. - Un projet de Décret sera soumis

4.

au Grand Conseil sur une nouvelle organisation de la Chaire de Grec.

Etudiants.

L'Auditoire de Théologie compte 62 Etudiants, y compris 4 Etudiants piémontais. Celui de Droit comprend actuellement huit Etudiants. Plusieurs externes fréquentent les cours de cet auditoire, notamment celui de Droit civil du Canton. Quatre Etudiants ont obtenu le grade de licencié.

L'Auditoire de Philosophie a 55 Etudiants, & celui d'éloquence 54.

Il y a ainsi dans l'Académie 179 Etudiants; Il y a de plus 26 externes immatriculés; Un assez grand nombre d'autres jeunes gens, non immatriculés suivent aussi différents cours Académiques; on compte parmi eux des Anglais, des Français & surtout des Suisses de divers Cantons.

Musée.

Un excellent ordre continue à s'y faire remarquer. Cet établissement est toujours visité par le public avec le même empressement. Les objets acquis pendant la dernière année ont été peu considérables par leur nombre & leur importance; mais le Musée fera bientôt des acquisitions qui sûrement ne seront pas sans intérêt: M^{re} le Professeur Sturm, à qui l'on était déjà redevable de plusieurs dons importants, lui a légué à sa mort un certain nombre d'échantillons de minéraux à choisir dans sa Collection.

Instruments d'Astronomie.

Ces instruments ont été placés dans une petite salle disposée à cet effet, au dessus de la Cour du Collège. Ce local, sans mériter le nom d'observatoire, est cependant assez commode pour l'usage auquel il est destiné; il sera facile de faire voir aux élèves l'usage des instruments.

Cours de Zoologie

Un Cours de Zoologie a été donné cette année comme les précédentes; il a été suivi par 19 Etudiants.

Bibliothèque

Cet établissement a été trouvé, à l'époque de la visite annuelle, dans un état très satisfaisant.

La Bibliothèque a reçu, depuis quelques années, plusieurs améliorations importantes: Elle a été enrichie de divers ouvrages essentiels qui manquaient dans différentes branches de la littérature & des sciences; quelques changements dans l'intérieur de la salle ont augmenté la place & facilité l'arrangement des livres; Une nouvelle salle a été mise à la disposition des Bibliothécaires, & sera particulièrement destinée à recevoir deux nouvelles collections sous le titre de Bibliothèque Suisse, & Bibliothèque Vaudoise; la première comprendra les ouvrages sur la Suisse, la seconde ceux écrits par des auteurs Vaudois. Ces

Deux collections de livres, en il y a peu de temps, ont prouvé de l'accroissement; plusieurs dons ont été offerts & acceptés.

Monsieur le Professeur Struve a cédé ses livres à la Bibliothèque Cantonale.

Le Comptable de la Caisse de la Bibliothèque au 30 Juin 1826, ont présenté une Recette de fr. 2903.9 ~ y compris 600 fr que le Conseil d'Etat avait accordés à titre de subside pour achats de livres ~ La dépense s'est élevée à fr. 5,570.6.5. ~ L'excédent de dépenses provient des achats considérables de livres qui ont été faits, dont la somme s'est élevée à 4,716 francs. -

Caisse des ouvrages de Jeunes

Par le Comptable de cette Caisse rendu au 30 Juin 1826, la Recette s'est élevée à 1610 francs & la dépense à 768.5. ~ Excédent de Recette fr. 841.6.1
fr. 292. ont été distribués en prix ordinaires de volée -
fr. 204, en prix extraordinaires de concours

Sur dix concours ouverts aux Etudiants, quatre seulement ont attiré des concurrents & encore en très petit nombre. Aucune pièce n'a été présentée au concours de poésie. Deux ouvrages ont été présentés à celui d'éloquence mais ils n'ont paru mériter ni le prix ni l'accessit -

Cabinets de physique & de Chimie

Ces deux établissements ont été trouvés en bon ordre ~ Ils sourcillaient progressivement de toutes les machines dont l'acquisition devient convenable pour l'avancement des sciences. -

Commission d'instruction publique

Le Conseil d'Etat avait annoncé l'année dernière au Grand Conseil, qu'il avait nommé une Commission spécialement chargée de proposer un plan d'instruction publique pour les classes de la Société aux quelles les écoles primaires ne peuvent pas offrir les moyens d'instruction suffisants.

Cette Commission a présenté un premier travail dont le Conseil d'Etat a ordonné l'impression ~ Il lui a paru indispensable de consulter auparavant l'opinion publique sur un objet de cette importance, avant de le discuter ~ Des exemplaires de l'ouvrage imprimé de la Commission seront distribués à Messieurs les Membres du Grand Conseil. -

Sourds-muets.

Le Conseil Académique a fait des recherches dans le but de connaître le nombre de sourds-muets existants dans le Canton, leur état intellectuel, leurs ressources pécuniaires &c. - Les renseignements qu'il a reçus ont fait voir que le nombre de ces malheureux était assez considérable, que la plupart pourraient être susceptibles d'instruction par leur intelligence & qu'ils appartiennent à des familles indigentes ~ Et la suite de ces recherches le Conseil Académique aurait

Desire qu'on trouvât le moyen de changer le sort de cet infortuné, ce qui lui paraissait pouvoir se faire en le plaçant dans l'Institut de M^r. Noeff à Yverdon. Le Conseil d'Etat tout en louant le zèle du Conseil Académique, a cru devoir lui répondre, que sans prendre une délibération générale dont les résultats seraient de mettre à la charge de l'Etat une dépense annuelle considérable, il verrait jus qu'à quel point il serait possible d'accueillir les demandes particulières qui pourraient lui être adressées en faveur des sourds-muets pauvres, lorsque les Communes feraient elles-mêmes pour cet infortuné le sacrifice que permettraient leurs circonstances pécuniaires. - A cette occasion le Conseil d'Etat a entendu avec un véritable intérêt les renseignements donnés par le Conseil Académique sur l'Institut des Sourds-muets fonde à Yverdon par M^r. Noeff, et en écrivant à ce dernier

une Lettre de satisfaction, le Conseil lui a envoyé la médaille d'or d'honneur publique.

Instruction des Artisans.

M^r. Mercanton, suppléant du Professeur de Chimie, a ouvert cette année, comme il l'avait fait l'année précédente un cours gratuit des principes du calcul & de la géométrie, avec leurs principales applications. Ce cours est suivi par 28 personnes appartenant à la Classe des maçons, charpentiers, serruriers & menuisiers; Il offrira sans doute des résultats aussi satisfaisants que le précédent.

M^r. le Ministre Honor, Principal du Collège de Moudon, a imité cet exemple; la Municipalité de Moudon a mis à sa disposition un local convenable le nombre de son élève a été de 12 à 20.

Affaires Ecclesiastiques

Cepts Etudiants en Théologie ont été consacrés au St. Ministère en 1826.

Les Pasteurs & les Suffragans ont été approuvés en général par la Classe dans ce qui tient à leur conduite pastorale. Le Conseil d'Etat a été appelé à examiner la conduite de deux Impositionnaires: L'un, qui dans une pétition adressée au Conseil d'Etat, avait déclaré s'être séparé de l'Eglise nationale, a été rayé du Catalogue des Impositionnaires qui ont le droit de demander des Cures, & défense lui a été faite d'exercer dans le Canton... l'autre, qui, dans ses fonctions de Suffragant, s'était fait remarquer par une conduite très exaltée, & avait été exhorté, paraissait n'avoir tenu aucun compte de ces exhortations, puisqu'il continuait à provoquer des réunions qui pouvaient amener des désordres. Le Conseil d'Etat, après avoir pris des informations suffisantes, a révoqué son brevet de Stationnaire & la suspendu de toute fonction ecclésiastique pour une année.

~~Le Pasteur qui avait été exhorté à se séparer de l'Eglise nationale, a été rayé du Catalogue des Impositionnaires qui ont le droit de demander des Cures, & défense lui a été faite d'exercer dans le Canton...~~

D'autres Pasteurs ou Impositionnaires ont été exhortés.

Une seule poursuite a eu lieu depuis l'année dernière en vertu de la loi du 20^e mai 1824, contre les réunions de sectaires. Dans cette affaire un individu, originaire de Genève, se disant Ministre, a été décrété de prise de corps, un autre Citoyen du Canton a été condamné à 100 francs d'amende & à une partie des frais du procès; Et enfin 25 individus appelés dans cette cause, ayant tous refusé de répondre, ont été condamnés chacun à 5 francs d'amende & à une partie des frais.

Le Conseil d'Etat s'étant aperçu que les visites d'Eglises n'avaient pas généralement lieu avec l'ordre & la solennité convenables, a appelé cet objet aux autorités

Un Pasteur a donné tout récemment sa démission; & vu les motifs qu'il a allégués à l'appui de sa demande, le Conseil d'Etat a jugé que son ministère ne pouvait plus être utile à l'Eglise; En conséquence un Arrêté a été pris par lequel ce Ministre est déclaré déchu de ses droits sur les Cures du Canton, avec défense de faire désormais dans le Pays aucune fonction Ecclesiastique.

locular, en prenant aussi les mesures nécessaires pour que les jours fixes pour ces cérémonies soient annoncés officiellement à ces districts. Il a ainsi satisfait à l'observation présentée l'année dernière par la Commission du Grand Conseil.



-cation du croup ~ Elle a régné successivement à Epand, Esert, Fittet, Begnins, Orsier, Basins, dans toute la paroisse de Sicks, & à St. Cerguen sur environ 200 malades, 76 ont succombé à la maladie; elle n'a attaqué qu'un petit nombre d'adultes ~ Des secours ont été envoyés dans ces diverses Communes de la part du Gouvernement.

La dysenterie s'est manifestée à Laderne & Villars Burguin, malheureusement sans caractère grave & sans suite fâcheuse.

La petite vérole, qui nous a été apportée de chez nos voisins, où elle a fait de très grands ravages, s'est déclarée à Orisoul, Granger, Payerne, Monthérod ~ 63 individus en ont été atteints, parmi lesquels 28 seulement avaient été vaccinés; & l'on a d'ailleurs remarqué que les vaccinés qui ont pris la maladie n'ont eu qu'une petite vérole mitigée au point de n'en être presque pas incommodés, du moins après les premiers jours ~ Des mesures ont été prises immédiatement pour empêcher ce fléau de s'étendre, & des vaccinations extraordinaires ont été faites dans les contrées qui paraissent le plus menacées par le voisinage de la maladie. ~ Enfin cette maladie s'est

Enfin la fièvre nerveuse ou maligne a régné dans deux Communes à Coppet, où l'on a compté 43 malades à la fois; mais on n'a été informé de cette maladie qu'après coup;

à Pully, où elle a attaqué 80 personnes, dont il n'en est mort que trois. Le Conseil d'Etat y a fait traiter gratuitement les pauvres ~ La Municipalité de Pully s'est bien montrée dans cette circonstance en fournissant aux pauvres les aliments convenables à leur état.

Les vaccinations gratuites ont eu lieu comme précédemment, 5473 enfants ont été vaccinés, c'est à dire 155 de plus qu'en 1825.

La visite des Pharmaciens effectuée comme de coutume, a offert des résultats tout à fait satisfaisants ~ Une nouvelle Pharmacie a été accordée à Payerne.

Sept Commis pharmaciens, tous étrangers ont été examinés; Six ont été admis Cinq d'ordonner ont été examinés & brevetés, l'un comme médecin, un autre en qualité de médecin & Chirurgien de première Classe, & trois comme médecins & chirurgiens de seconde Classe.

Un

manière

Le 13. des. un. de la petite vérole de la mort.

manifestée plus récemment à Morges, & le Conseil d'Etat a ordonné le séquestre rigoureux des individus qui en ont été atteints.

Ajouter à la fin de l'article affaires ecclésiastiques

Le honorable Gouvernement de Neuchâtel a autorisé l'établissement d'une école de Culte évangélique réformé. Doute Cantons évangéliques se sont engagés à contribuer pendant dix ans aux frais de ce culte; la somme de ces contributions s'éleva réellement à 2880 fr. de Canton de Vaud y est entre pour une contribution annuelle de 300 fr. - Le Directoire fédéral a autorisé que l'inauguration de la nouvelle Chapelle a eu lieu; les lettres de ce communiqué au Grand Conseil.

Police de Santé

Santé des hommes

Le Canton a été affligé cette année de 4 épidémies.

L'angine coeneuse ou croupale, mal de gorge, envisagé comme une modification du croup - Elle a régné successivement à Escherden, Essert-Billet, Begnins, Orsier, Bafins, dans toute la paroisse de Lich, & à St. Cergues sur environ 200 malades, 76 ont succombé à la maladie; elle n'a attaqué qu'un petit nombre d'adultes - Des secours ont été envoyés dans certaines Communes de la part du Gouvernement -

La dysenterie s'est manifestée à Laclarna & Villars burgins, mais heureusement sans caractère grave & sans suite fâcheuse -

La petite vérole, qui nous a été apportée du chez nos voisins, où elle a fait de très grands ravages, s'est déclarée à Orisoulas, Grandjeu, Tazerna, Monthérod - 63 individus en ont été atteints, parmi lesquels 28 seulement avaient été vaccinés; Or l'on a d'ailleurs remarqué que les vaccinés qui ont pris la maladie n'ont eu qu'une petite vérole mitigée au point de n'en être presque pas incommodés, du moins après les premiers jours - Des mesures ont été prises immédiatement pour empêcher ce fléau de s'étendre, & des vaccinations extraordinaires ont été faites dans les communes qui paraissent les plus menacées par le voisinage de la maladie - Enfin cette maladie s'est

Enfin la fièvre nerveuse ou maligne a régné dans deux Communes.

à Coppet, où l'on a compté 43 malades à la fin, mais on n'a été informé de cette maladie qu'après coup -

à Pully, où elle a attaqué 80 personnes, dont il n'en est resté que très peu. Le Conseil d'Etat y a fait traiter gratuitement les pauvres - La Municipalité de Pully s'est bien conduite dans cette circonstance en fournissant aux pauvres les aliments convenables à leur état -

Les vaccinations gratuites ont eu lieu comme précédemment, 5473 enfants ont été vaccinés, soit à dire 155 de plus qu'en 1825 -

La visite de Pharmacia effectuée comme de coutume, a offert des résultats satisfaisants - Une nouvelle Pharmacia a été accordée à Payerne, le pharmacien, très distingué, ont été examinés; ils ont été déclarés dignes de leur brevet, l'un comme médecin, l'autre